

# Initiatives locales et attentes des populations

## La justice transitionnelle au Sud-Kivu, République Démocratique du Congo

Great Lakes Dispatches | Numéro 7 | Juin 2018



Research Brief

# Initiatives locales et attentes des populations

La justice transitionnelle au Sud-Kivu,  
République Démocratique du Congo

Great Lakes Dispatches | Numéro 7 | Juin 2018

\*\*\*\*\*

*Gentil Kasongo Safari*

## **Remerciements**

*Cette recherche a été réalisée grâce au soutien financier du Ministère des Affaires Etrangères du Royaume des Pays Bas par le biais de PAX, dont je salue vivement l'engagement pour le traitement du passé dans la région des Grands Lacs. Je remercie les organisations partenaires ICJP (Initiative Congolaise pour la Justice et la Paix) et RACIJ (Réseau d'Associations Congolaises des Jeunes dans la Lutte contre le Sida) qui ont facilité le travail de recherche sur terrain au Sud-Kivu et qui ont animé la plupart des focus groups. De façon particulière, je remercie les femmes, les jeunes, et les hommes, parmi lesquels certaines victimes des crimes du passé, qui ont participé à cette recherche en partageant leurs expériences et attentes. Je remercie également David Taylor pour sa précieuse assistance durant toutes les phases de la recherche et pour la révision de ce résumé de recherche.*

*Photo de couverture : La Place des Martyrs de Kaniola, territoire de Walungu, Sud-Kivu, République Démocratique du Congo. Un mausolée érigé par la population de Kaniola, avec l'appui de l'église Catholique, en mémoire des victimes des massacres commis entre 1996 et 2008.*

*Source : Pascal Madihano Bayongwa, RACIJ*

# Table des matières

<b>Table des matières</b> .....	<b>3</b>
<b>1. Introduction</b> .....	<b>4</b>
<b>2. Initiatives individuelles et communautaires</b> .....	<b>5</b>
Sensibilisations .....	5
Dialogues et Médiations.....	6
Projets intégrateurs .....	6
Autres initiatives visant à améliorer les pratiques sur la paix .....	6
Assistance aux victimes des crimes et violations.....	7
Auto-défense locale.....	7
Documentation et dénonciation des crimes et violences.....	7
Monuments et commémorations .....	8
Recherche de la vérité.....	8
Blocages aux initiatives locales.....	9
<b>3. Initiatives locales recommandables</b> .....	<b>10</b>
<b>4. Importance des initiatives locales par rapport aux initiatives nationales</b> .....	<b>11</b>
Initiatives locales jugées plus importantes .....	11
Initiatives nationales .....	13
Initiatives locales et initiatives nationales jugées complémentaires .....	13
<b>5. Attentes des populations par rapport aux processus judiciaires</b> .....	<b>14</b>
<b>6. Attentes des populations par rapport à la recherche de la vérité</b> .....	<b>16</b>
<b>7. Attentes des populations par rapport à la mémoire des victimes</b> .....	<b>17</b>
<b>8. Attentes des populations par rapport aux mesures de réparation</b> .....	<b>18</b>
<b>9. Attentes des populations par rapport aux garanties de non-répétition</b> .....	<b>20</b>
<b>10. Notes concluantes et recommandations</b> .....	<b>22</b>
Recommandations.....	23
À l'endroit des organisations de la société civile :.....	23
À l'endroit de la communauté internationale : .....	23

# 1. Introduction

La province du Sud-Kivu a été l'un des théâtres de presque toutes les guerres et conflits armés durant une période assez longue.<sup>1</sup> La première guerre du Congo (1996 – 1997) avait commencé dans cette province, dans la contrée d'Uvira, avant de s'étendre sur toute l'étendue du pays. La deuxième guerre du Congo (1998 – 2003) avait éclaté presque simultanément dans plusieurs provinces, dont le Sud-Kivu. Depuis, des nombreux conflits armés ont persisté à travers différents territoires de la province. Durant toutes ces guerres et conflits armés, des nombreux crimes de guerre et crimes contre l'humanité ont été commis. Ces crimes ont causé des milliers des morts, des blessures physiques et psychologiques graves, des disparitions, des déplacements forcés des populations et des destructions des biens et infrastructures socio-économiques.<sup>2</sup>

Ce Research Brief résume les principaux résultats d'une recherche qualitative portant sur les initiatives locales et attentes des populations en rapport avec les mécanismes et processus de la justice transitionnelle au Sud-Kivu. La recherche a été menée à travers dix-neuf (19) focus groups avec des membres des communautés issus de différents groupes ethniques, et deux (2) focus groups avec des acteurs de la société civile ensemble avec quelques leaders communautaires, en tant qu'informateurs clés. Ainsi, 210 personnes ont participé aux focus groups, dont 70 femmes, 70 hommes et 70 jeunes, dans la ville de Bukavu, la cité d'Uvira, et les localités de Minova (dans le territoire de Kalehe), et Kaniola et Kamanyola (dans le territoire de Walungu<sup>3</sup>).<sup>4</sup>

La recherche a été menée dans le cadre d'une collaboration entre Impunity Watch (IW) et un certain nombre d'organisations de la société civile en RDC, notamment la Coalition Congolaise pour la Justice Transitionnelle (CCJT), le Réseau d'Associations Congolaises des Jeunes dans la Lutte contre le Sida (RACOJ), et Pole Institute. Pour la recherche sur terrain, RACOJ et l'Initiative Congolaise pour la Justice et la Paix (ICJP), membres de la CCJT, ont contribué à la préparation du terrain pour la recherche par le chercheur d'IW et à diriger la plupart de focus groups en fonction des protocoles développés et fournis par IW.

---

<sup>1</sup> Koen Vlassenroot, *Sud-Kivu: Identité, territoire et pouvoir dans l'Est du Congo*, Institut de la Vallée du Rift, Projet Usalama, 2013 ; Jason Stearns et al., *Les Banyamulenge : Insurrection et exclusion dans les montagnes du Sud-Kivu*, Institut de la Vallée du Rift, Projet Usalama, 2013.

<sup>2</sup> Bureau du Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme, *Rapport du Projet Mapping concernant les violations les plus graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises entre mars 1993 et juin 2003 sur le territoire de la République Démocratique du Congo*, août 2010 ; Human Rights Watch, *D.R. Congo : War Crimes in Bukavu*, Human Rights Briefing Paper, June 2004.

<sup>3</sup> Initialement, il était prévu de mener la recherche dans le territoire de Fizi. Mais, suite à la situation sécuritaire y prévalant jugée dangereuse durant la période de la collecte d'informations sur terrain en 2017, l'équipe de la recherche a décidé de travailler plutôt dans le territoire de Walungu.

<sup>4</sup> Les lieux choisis pour l'organisation des focus groups l'ont été sur base de leur histoire liée à la guerre ou à d'autres conflits violents ayant sévi dans la province du Sud-Kivu. Toutefois, les contraintes de budget et de temps n'ont pas permis de couvrir tous les lieux de la province potentiellement intéressants pour la recherche.

## 2. Initiatives individuelles et communautaires

Au début de chaque focus group il était demandé aux participants de parler de différents crimes et violations graves des droits humains dans leur territoire ou dans la province, dont ils sont au courant ou dont ils ont été témoins directs ou indirects. Ce n'est qu'après cet exercice de rafraîchissement de mémoire que la série des questions sur les initiatives locales commençait.

De prime abord, les résultats de la recherche montrent que seulement un petit nombre d'actions évoquées par les participants aux focus groups peut être considéré comme relevant des initiatives locales au sens strict et conventionnel des termes – c'est-à-dire des initiatives initiées et dirigées par la communauté. En effet, la plupart d'actions évoquées par les participants et réalisées par différentes structures l'a été grâce aux financements des bailleurs internationaux, ce qui demanderait l'application d'une interprétation plus libre de la notion d' « initiative locale » à ces actions dans un tel contexte.

Parmi les réponses données par les participants, quelques éléments sont ressortis de manière répétitive, considérés par eux comme des initiatives locales pour faire face aux crimes du passé, et presque dans chaque focus group organisé dans toutes les zones où la recherche a été menée. Il s'agit notamment des initiatives évoquées telles que l'assistance aux victimes ; les sensibilisations ; la documentation des crimes et violences ; la dénonciation et le plaidoyer ; l'action en justice ; les formations ; les monuments et services religieux commémoratifs ; les projets intégrateurs ; l'auto-défense locale ; et les activités des ONGs en général.

D'autres éléments de réponses ont été cités de manière sporadique dans certaines zones seulement. Par exemple, certaines initiatives ont été plus mentionnées comme ayant eu lieu dans les milieux ruraux où des massacres ou des viols massifs ont été perpétrés, ou encore des milieux où des conflits intercommunautaires prévalent avec acuité ; tandis que dans des milieux urbains ou semi urbains comme Bukavu et Uvira ça l'a été moins ou pas du tout. Il s'agit des initiatives telles que les paillotes de paix ; les chambres de paix ; les comités intercommunautaires de paix ; les forums communautaires ; les noyaux de paix ; les tribunes d'expression populaire, et les manifestations ou marches de colère.

Quelques autres éléments de réponses ont été mentionnés une ou deux fois seulement, et dans un petit nombre de focus groups, soit un ou deux. Il s'agit des activités telles que les chansons sur la paix ; la rédaction d'un livre ; le travail de détraumatisation ; les chambres de regard et boîtes à suggestion ; et le travail des organisations de la société civile en synergie.

Ainsi, il ressort des informations recueillies durant les focus groups que la plupart des participants qui déclarent avoir entrepris certaines actions pour faire face aux crimes et autres conflits, l'ont fait non pas individuellement en tant que tel, mais à travers diverses structures auxquelles ils appartiennent, entre autres les associations des femmes et des jeunes, les ONGs locales et les églises. La quasi-totalité de ces actions ou initiatives peuvent être appréhendées dans le cadre des programmes communautaires visant à améliorer les pratiques sur la paix. C'est notamment le cas des actions de sensibilisation, de dialogue et médiation, et d'autres visant l'intégration et l'entente intercommunautaire.

### Sensibilisations

Presque tous les répondants provenant des organisations de la société civile au Sud-Kivu ont déclaré avoir initié des activités de sensibilisation auprès de la population en général, auprès des victimes, de manière

particulière, ainsi qu'auprès des groupes armés. Les activités de sensibilisation à l'endroit de la population ont essentiellement visé la lutte contre la haine et la vengeance en promouvant la cohabitation pacifique.

*Moi-même en 2014, au sein de mon organisation, j'ai pu organiser un atelier qui avait regroupé tous les jeunes de Mutarule sur la paix et la réconciliation. Nous avons usé de nos stratégies aux fins de mettre les gens ensemble. Après il y a eu un changement dans la manière d'agir des gens et cela avec l'effort d'autres organisations dans la construction et la perception des habitants (Bafuliro, Barundi, Batwa et Banyamulenge). Un des jeunes qui voulait me tuer est devenu un grand ami à moi.<sup>5</sup>*

Les récits au sujet de la sensibilisation à l'égard des groupes armés vont dans le sens de la lutte contre l'enrôlement dans les groupes armés ; mais aussi dans le sens de démobilisation du sein des groupes armés.

*J'ai été en contact avec certains chefs Mai Mai comme BEDE, KARAKARA, FUJO pour qu'ils quittent la forêt et rejoindre l'armée régulière.<sup>6</sup>*

## Dialogues et Médiations

Dans la perspective de contribuer à l'apaisement au sein des familles et des communautés après la commission des crimes et violations et la résurgence des conflits, quelques initiatives de dialogue ont été entreprises par des associations locales. Par ailleurs, quelques participants ont mentionné le travail de médiation dans le cadre de la résolution pacifique des conflits, dont certaines activités ont été initiées par des ONGs opérant sur le terrain.

*Par rapport aux pratiques traditionnelles de résolution des conflits nous avons, entre autres, les CDM (Cadres de dialogue et de médiation) qui interviennent dans les résolutions de conflits.<sup>7</sup>*

## Projets intégrateurs<sup>8</sup>

Quelques répondants ont affirmé avoir initié des projets intégrateurs dans le but de renforcer une certaine cohésion sociale entre différentes communautés. C'est par exemple le cas d'une femme d'Uvira qui a fait ce témoignage :

*J'ai fait le plaidoyer auprès des différentes femmes de diverses communautés en place afin que ces dernières cohabitent pacifiquement à travers l'installation de moulins communautaires, ainsi que des cases communément appelées «Lubingo» devant servir comme espace où elles peuvent dialoguer. Actuellement les femmes de ces différentes communautés s'y rencontrent, ce qui est le seul impact observé.<sup>9</sup>*

## Autres initiatives visant à améliorer les pratiques sur la paix

Dans le territoire d'Uvira, particulièrement, des répondants ont fait allusion à un certain nombre d'initiatives visant à améliorer les pratiques sur la paix. C'est notamment les cas des structures mises en place comme le cadre de concertation intercommunautaire, le comité de coordination des actions de paix et

---

<sup>5</sup> Membre de la Communauté, Homme, Focus Group à Uvira, le 27 octobre 2017.

<sup>6</sup> Membre de la Communauté, Femme, Focus Group à Uvira, le 26 octobre 2017.

<sup>7</sup> Membre de la communauté, Jeune, Focus Group à Minova, le 12 octobre 2017.

<sup>8</sup> Par 'projets intégrateurs', les participants aux focus groups ont fait allusion aux activités mises en œuvre avec comme objectif l'intégration des communautés en conflits en vue de renforcer une certaine cohésion sociale parmi elles à travers une exécution commune de ces activités.

<sup>9</sup> Membre de la communauté, Femme, Focus Group à Uvira, le 26 octobre 2017.

les comités de sage. Ces structures sont des initiatives qui ont été entreprises par des leaders communautaires dans le but de contribuer au règlement pacifique des conflits intercommunautaires et intracommunautaires.

*Comme changement, les communautés se sont redonnées la confiance et ont accepté de travailler ensemble. Les véhicules de Banyamulenge commençaient à circuler librement, il y a eu collaboration entre les conducteurs des différentes tribus.<sup>10</sup>*

## Assistance aux victimes des crimes et violations

Presque dans tous les focus groups organisés les participants ont parlé d'assistance aux victimes comme étant des initiatives qu'ils ont entreprises individuellement ou au travers de leurs structures ou organisations d'appartenance. Certaines de ces activités ont été menées à l'initiative des églises, des associations féminines, des ONGs nationales et internationales, ainsi qu'à l'initiative des mutualités ethniques ou tribales. Il apparaît que l'assistance apportée aux victimes varie du matériel au moral en passant par le psycho-médical.

*Nous avons travaillé dans le cadre d'un programme de prise en charge des victimes des guerres, financé par la coopération suisse. Nous avons un groupe de psychologues qui accompagne les victimes et les blessés jusqu'à leur rétablissement.<sup>11</sup>*

## Auto-défense locale

Un certain nombre de participants a affirmé avoir recouru aux activités d'auto-défense en vue de faire face aux violences causées par les attaques des groupes armés.

Dans certains cas, cette auto-défense consistait en des patrouilles nocturnes pour sécuriser des quartiers ou des villages ; et dans d'autres cas c'était carrément la formation d'un groupe armé pour se protéger contre les attaques d'un autre groupe armé local ou d'autres groupes armés étrangers. Parmi ces groupes armés étrangers, les participants ont plus cité les rebelles FDLR mais aussi certains éléments de l'AFDL pendant la guerre de 1996 – 1997 et ceux du RCD pendant la guerre de 1998 – 2003, avec une implication avérée des armées du Rwanda, de l'Ouganda et du Burundi. C'est durant ces périodes qu'il y a eu une circulation intense d'armes et munitions dans la région et une prolifération des armes légères dont les groupes armés pouvaient assez facilement se procurer.

*Ces crimes ont été commis par les personnes qui portaient des armes. Ainsi, les initiatives locales se sont muées dans les groupes d'auto-défense.<sup>12</sup>*

## Documentation et dénonciation des crimes et violences

Les différents focus groups organisés ont connu une forte participation des acteurs de la société civile œuvrant dans les sites de la recherche au Sud-Kivu. Il apparaît que le gros de leurs initiatives cadre avec la documentation et la dénonciation des crimes et violations des droits humains au fil des années et lors de différentes guerres et différents conflits qu'a connus la province.

---

<sup>10</sup> Membre de la communauté, Homme, Focus Group à Uvira, le 27 octobre 2017.

<sup>11</sup> Membre de la communauté, Femme, Focus Group à Bukavu, le 12 octobre 2017.

<sup>12</sup> Informateur clé, Focus Group à Bukavu, le 12 octobre 2017.

*En tant qu'activiste des droits humains, j'avais dénoncé ces cas des violences et des crimes en produisant un rapport qui a été transmis à la hiérarchie en commençant auprès des autorités territoriales, auprès des autorités provinciales puis auprès des autorités militaires, en l'occurrence auprès du général des forces armées terrestres.<sup>13</sup>*

Dans le même sens, plusieurs répondants ont affirmé avoir mené des activités de plaidoyer en réaction aux crimes ou aux situations d'insécurité dans leurs milieux. Ces situations d'insécurité étaient causées tant par les groupes armés que par les éléments de l'armée régulière.

## Monuments et commémorations

Presque dans chaque focus group organisé, les avis des participants étaient divergents sur la question de monuments, et sur la question de mémoire en général. Ceux qui s'y opposent sont d'avis qu'il faut oublier le passé et tourner la page pour éviter de chaque fois 'remuer les couteaux' dans les plaies des victimes directes et indirectes. La plupart citent en mauvais exemple les commémorations de génocide qui se font chaque année au Rwanda. Quelques exemples des monuments érigés dans la province ont été donnés.

*Trois monuments sont érigés à Makobola I & II et à Lulinda en mémoire des victimes des massacres. Le monument de Lulinda devrait être modifié parce qu'il ne fait pas passer un bon message. Le message qu'il reflète est susceptible d'inciter à la haine ethnique.<sup>14</sup>*

Il sied de noter que le seul territoire de Fizi compte au moins cinq monuments érigés en mémoire des victimes des crimes du passé. Deux monuments sont érigés à Makobola, un monument à Lulinda et un autre à Kahama, en mémoire des victimes des crimes commis durant la 'Deuxième Guerre du Congo', de 1998 à 2002. Un autre monument est érigé à Mboko, en mémoire des victimes des crimes perpétrés pendant la deuxième république, durant le règne de Mobutu. Bien que des focus groups n'aient pas été organisés dans le territoire de Fizi, à cause de l'insécurité, plusieurs participants à la recherche ont parlé de ce territoire, à Bukavu comme à Uvira. En outre, un autre monument auquel les participants à la recherche ont fait allusion est érigé à Kaniola, dans le territoire de Walungu, en mémoire des victimes des crimes qui ont été commis à Kaniola, à Nindja, et d'autres villages environnants, entre 1996 et 2008. Tous ces monuments ont été érigés à l'initiative des communautés locales, avec l'appui de l'église catholique dans certains cas, notamment à Kaniola.

D'après un informateur clé d'Uvira, ceux qui s'opposent aux monuments font partie de ceux qui sont encore trop influencés par l'oralité de la tradition africaine. Il s'avère donc que tout dépend de la manière dont l'initiative des monuments et autres initiatives mémorielles sont expliquées aux gens, notamment à travers un travail de sensibilisation sur la question, pour éviter des incompréhensions.

Toutefois, les participants qui ont soutenu les monuments pendant les discussions en groupes sont majoritaires. Pour eux, les monuments sont très importants, non seulement pour préserver la mémoire des victimes des crimes du passé, mais aussi pour servir d'éducation aux générations futures, en soutenant que cette forme d'éducation peut contribuer à garantir la non-répétition des crimes décriés.

## Recherche de la vérité

*D'après un informateur clé à Uvira, les différentes activités des OSC à la suite des massacres et autres crimes, notamment les descentes sur les lieux pour la documentation, peuvent être considérées, à juste titre, comme des*

---

<sup>13</sup> Membre de la communauté, Homme, Focus Group à Minova, le 10 octobre 2017.

<sup>14</sup> Informateur clé, Focus Group à Uvira, le 25 octobre 2017.



*activités de recherche de la vérité.*<sup>15</sup> En outre, d'aucuns pensent, y compris certains informateurs clés ayant participé aux focus groups, que la recherche de la vérité sur les crimes du passé en RDC a déjà été faite en grande partie par l'équipe Mapping des Nations Unies et suggèrent que ce travail soit complété en essayant de couvrir la période après 2003 jusqu'aux événements récents, car le rapport Mapping couvre seulement la période allant de 1993 à 2003.<sup>16</sup>

## Blocages aux initiatives locales

Quelques informateurs clés ont parlé de blocages auxquels certaines initiatives locales sont régulièrement butées. Ces blocages semblent être dûs à un manque de volonté, de la part des acteurs étatiques, de mettre en œuvre des mécanismes de traitement du passé tant au niveau national qu'au niveau local.

Ce manque de volonté se manifeste souvent à travers la façon dont les autorités locales et provinciales agissent ou réagissent quand elles sont mises au courant, à titre d'information, des initiatives des communautés. Par exemple, une actrice de la société civile a révélé, au cours du focus group avec les informateurs clés à Uvira, qu'une activité visant la commémoration des victimes des crimes commis dans le territoire de Fizi durant la guerre entre 1998 et 2003, planifiée par un collectif de cinq associations locales pour 2015, avait été étouffée par le Gouverneur de Province de l'époque sans aucune explication, en dépit du fait qu'il avait encouragé l'initiative initialement. L'activité était dénommée 'Plus Jamais Ça!'. Le collectif d'associations espérait donner du poids à leur initiative locale en voulant impliquer le Gouverneur de Province, mais la mauvaise volonté de ce dernier était décevante. Les organisateurs avaient compris que cette mauvaise volonté était due au fait que leur initiative portait sur une question hautement sensible car certains acteurs politiques et militaires, protégés par le pouvoir en place, étaient suspectés d'avoir participé directement ou indirectement à la perpétration des crimes en question. Par conséquent, dans les propres termes de l'actrice de la société civile, l'initiative était 'classée au tiroir sans suite' par le Gouverneur de la Province et elle n'a jamais eu lieu.<sup>17</sup>

*Le travail de Kasika a été saboté. Nous savons des ONGs qui ont documenté ces crimes qui ont été commis là-bas. Mais toutes ces organisations ont été diluées. Le chemin vers la réparation semble être long. Le gouvernement lui-même semble être un blocage.*<sup>18</sup>

Il convient de noter que la plupart d'initiatives locales ont visé l'accalmie des tensions après des conflits communautaires ainsi que le soulagement des souffrances de quelques victimes. Il s'observe, ainsi, qu'il n'y a pas eu beaucoup d'initiatives visant le traitement du passé, au sens conventionnel du terme. Quelques initiatives locales allant dans ce sens ont fait face aux obstacles d'ordre politique, comme le cas évoqué ci-dessus. À ce sujet, un informateur clé à Bukavu a fait remarquer que le gros des crimes a été commis par des gens en armes venus d'ailleurs, et sur lesquels les communautés locales n'ont pas d'emprise. Comme pour dire que les véritables initiatives de justice transitionnelle, susceptibles d'être efficaces pour avoir un impact, doivent bénéficier d'un soutien important des autorités provinciales et nationales et des acteurs régionaux et internationaux.

Dans la plupart des cas, les participants aux focus groups n'ont pas pu distinguer les initiatives individuelles des initiatives communautaires. Il apparaît que les initiatives locales, à proprement parler, ont

---

<sup>15</sup> Informateur clé, Focus Group à Uvira, le 25 octobre 2017.

<sup>16</sup> Voir Luc Henkinbrant, *Bilan de la CVR congolaise et perspectives pour la recherche de la vérité*, sur fichier.

<sup>17</sup> Informateur clé, Focus Group à Uvira, le 25 octobre 2017.

<sup>18</sup> Informateur clé, Focus Group à Bukavu, le 12 octobre 2017.

été peu nombreuses. En effet, en répondant séparément aux questions relatives aux initiatives individuelles et les initiatives communautaires, la plupart des participants ont donné presque les mêmes réponses, qui font allusion aux initiatives qualifiables de communautaires.

### 3. Initiatives locales recommandables

Les informations recueillies lors des focus groups au Sud-Kivu révèlent que les participants ont recommandé aux autres populations congolaises la plupart d'initiatives expérimentées par eux-mêmes, et qu'ils ont mentionnées parmi les initiatives locales et/ou communautaires existantes ou ayant existé dans les différents territoires de la province. Certaines de ces initiatives ont été mentionnées par la majorité des participants et presque dans chaque focus group organisé. Il s'agit des initiatives relatives aux sensibilisations, aux dialogues communautaires, à la dénonciation des crimes, au plaidoyer, à l'action en justice, et à l'auto-défense.

*Privilégier le dialogue communautaire pour la résolution pacifique des conflits parce qu'on ne peut pas résoudre les problèmes en créant des groupes armés.<sup>19</sup>*

Il a paru curieux qu'un grand nombre de participants puisse mentionner l'auto-défense comme une initiative recommandable, en dépit du fait que cela ait été largement mentionné parmi les initiatives locales individuelles et/ou communautaires. Le fait que l'auto-défense soit recommandée par plusieurs participants indique une faible confiance de la population dans les institutions de l'État. Face à l'absence de l'État, particulièrement en ce qui concerne la défaillance des forces de sécurité, une partie de la population se résout à recourir à l'auto-défense, qui signifie souvent la création d'un groupe armé pour combattre les « forces ennemies » qui attaquent leur village ou leur communauté.

Quelques autres initiatives ont été mises en avant par un certain nombre de participants dans certains focus groups seulement, et non pas dans l'ensemble. Il s'agit des initiatives relatives à l'assistance aux victimes, aux associations, à l'auto-prise en charge, au changement des mentalités, à la documentation des crimes, au pardon et à l'oubli, aux projets intégrateurs, à la recherche de la vérité, à la réconciliation, à la résilience, et à l'unité face à l'ennemi. La mise en avant de ces initiatives est également un indice qu'elles ont été expérimentées par les répondants, directement ou indirectement, ou qu'ils en connaissent les effets dans leurs territoires respectifs.

*Nous avons encouragé des initiatives locales notamment à Katogota, où il y a un groupe des victimes bien organisé en association et qui voulait implanter d'autres groupes dans d'autres endroits.<sup>20</sup>*

Certaines autres initiatives ont été citées par une petite minorité des répondants, dans un nombre très limité des focus groups organisés, parfois une seule personne dans un focus group, à titre de recommandation. Il s'agit de l'amour du prochain, la collaboration avec les agents de sécurité, la création d'un fonds en faveur des victimes, la foi en Dieu, la culture de la paix, la détraumatisation, l'instauration d'un état de droit, la lutte contre le tribalisme, le patriotisme, le recours à la peine de mort, la protection des victimes et les tribunes d'expression populaire.

En ce qui concerne la collaboration avec les agents de sécurité, tout porte à croire que les propos des participants sont influencés par leurs bonnes expériences en termes de collaboration avec les agents de

---

<sup>19</sup> Membre de la communauté, Femme, Focus Group à Bukavu, le 11 octobre 2017.

<sup>20</sup> Informateur clé, Focus Group à Bukavu, le 12 octobre 2017.

sécurité. En effet, dans le cadre des efforts allant dans le sens de la réforme du secteur de la sécurité en RDC, un programme visant le rapprochement de la police nationale à la population a été mis en œuvre, sous le label de police de proximité, dans quelques sites pilotes dont la ville de Bukavu.<sup>21</sup> Ainsi, il se peut que ces jeunes de Bukavu aient bénéficié des retombées d'un tel programme au point d'en recommander la pratique aux autres.

Il convient de noter que la plupart d'informateurs clés de Bukavu ont montré qu'il y a des initiatives locales qui peuvent être efficaces, comme le travail de mémoire, mais d'autres sont difficilement réalisables à cause de beaucoup de pesanteurs d'ordre politique dans le contexte prévalent actuellement. Ces pesanteurs pèsent plus, notamment, sur les initiatives visant la recherche de la vérité, les poursuites judiciaires et les réformes institutionnelles.<sup>22</sup>

## 4. Importance des initiatives locales par rapport aux initiatives nationales

Les avis des participants se répartissent en trois positions distinctes. Pour les uns, majoritaires, les initiatives locales sont plus importantes que les initiatives nationales. Pour d'autres, une minorité presque égale à celle de la troisième position, les initiatives nationales sont plus importantes que les initiatives locales. Pour la troisième position, prise également par une minorité des répondants, les initiatives locales et les initiatives nationales sont toutes importantes et complémentaires.

### Initiatives locales jugées plus importantes

Pour la grande majorité des répondants, les initiatives locales sont plus importantes que les initiatives nationales. Les raisons principales évoquées sont, entre autres, le facteur temps et l'impact sur terrain grâce à la maîtrise du contexte par les acteurs locaux qui mettent en œuvre ces initiatives. Ainsi, les répondants estiment que les initiatives locales sont réalisables rapidement, dans les cas où les victimes ou d'autres bénéficiaires sont dans un besoin urgent, et elles tiennent compte des besoins réels des victimes et/ou d'autres bénéficiaires. Il transparaît de propos des participants que l'importance des initiatives locales est largement associée à certaines initiatives telles que l'assistance aux victimes, les activités d'auto-défense, les mécanismes alternatifs de règlement des conflits, et d'autres, dont la mise en œuvre favorise un certain nombre de retombées comme l'adhésion communautaire et la forte probabilité de pérennisation des acquis qui s'en suit.

La plupart des participants ayant soutenu que les initiatives locales sont plus importantes que des initiatives nationales partagent l'avis selon lequel les initiatives locales cherchent, presque toujours, à impliquer suffisamment les communautés locales ou bénéficiaires. Dans cette perspective, certains ont évoqué un adage qui dit que : 'si vous faites quelque chose sans moi vous le faites contre moi'. La conséquence de cette implication c'est que les communautés se sentent plus concernées par les initiatives en question et y adhèrent.

---

<sup>21</sup> Voir Gentil Kasongo Safari, *Justice Transitionnelle en République Démocratique du Congo : Avancées, Obstacles...et Opportunités ?*, Impunity Watch, Great Lakes Dispatches, Numéro 5, mars 2017, p.48.

<sup>22</sup> Informateurs clés, Focus Group à Bukavu, le 12 octobre 2017.

*Les initiatives locales sont plus visibles dans la communauté et peuvent être plus durables car les populations locales proposent elles-mêmes les solutions.*<sup>23</sup>

En justifiant l'importance des initiatives locales par rapport aux initiatives nationales, plusieurs répondants ont souligné le fait que les initiatives locales maîtrisent mieux les contextes et prennent efficacement en compte les besoins et les attentes des communautés ciblées ou bénéficiaires. Il semble que ce facteur apporte aux communautés concernées, particulièrement les victimes, une satisfaction supplémentaire liée au fait que leurs opinions sont sollicitées et prises en considération et leur participation valorisée.

*Les initiatives locales sont efficaces parce qu'elles émanent directement des communautés victimes. Les initiatives locales sont préférables aux initiatives nationales, car les initiatives locales s'adressent directement aux victimes qui ont vécu les faits.*<sup>24</sup>

Certains répondants ont justifié l'importance des initiatives locales par le fait qu'elles favorisent l'auto-prise en charge ou l'autonomisation des communautés bénéficiaires, soient-elles des associations des victimes ou d'autres membres des communautés.

*Les initiatives locales permettent l'auto-prise en charge de la population.*<sup>25</sup>

Pour quelques répondants, les initiatives locales contribuent à la résolution des conflits et favorisent la cohabitation pacifique entre et au sein des communautés. Ces types d'initiatives rentrent dans le cadre des modes alternatifs de règlement des conflits, qui sont perçus par les répondants comme étant plus efficaces et bénéfiques à eux que les processus judiciaires.

*Les initiatives locales sont plus importantes car elles mettent les gens ensemble. Alors que les initiatives nationales ont toujours préconisé le schéma judiciaire.*<sup>26</sup>

La plupart des répondants semblent préférer les modes alternatifs de règlement des conflits aux processus judiciaires, non pas parce qu'ils sont contre les processus judiciaires, mais parce qu'ils vivent les effets positifs des modes alternatifs, alors que les processus judiciaires sont souvent décevants ou quasi-absents pour la majorité des répondants. Quelques études déjà menées dans la province du Sud-Kivu, entre autres provinces de l'Est du pays, sont arrivées aux constats similaires.<sup>27</sup>

La préférence pour les initiatives locales a également été justifiée par certains participants par le fait qu'elles ne sont pas politisées, d'après eux. Il semble que, de par leurs expériences, les initiatives qui émanent du niveau national sont souvent menées par des acteurs politiques aux agendas qui sont contraires aux aspirations profondes des communautés locales. L'une de leurs aspirations profondes semble être la cohabitation pacifique entre différentes communautés.

---

<sup>23</sup> Membre de la communauté, Femme, Focus Group à Kamanyola, le 25 octobre 2017.

<sup>24</sup> Membres de la communauté, Femmes, Focus Group à Bukavu, le 12 octobre 2017.

<sup>25</sup> Membre de la communauté, Femme, Focus Group à Kaniola, le 21 octobre 2017.

<sup>26</sup> Membre de la communauté, Femme, Focus Group à Minova, le 11 octobre 2017.

<sup>27</sup> Voir Patrick Vinck & Phuong N. Pham, *A la Recherche d'une Paix Durable, Enquête de la Population dans l'Est de la République Démocratique du Congo sur les Perceptions et Attitudes envers la Paix, la Sécurité et la Justice*, Harvard Humanitarian Initiative, Harvard School of Public Health, Brigham and Women's Hospital, et Programme des Nations Unies pour le Développement, 2014, pp. 61-63 ; Rita Shackel & Lucy Fiske, *Making Justice Work for Women*, DRC Country Report, University of Sidney, August 2016, pp. 107-108.

*Je soutiens les initiatives locales car la plupart des gens qu'on amène, par le biais des initiatives nationales, sont à la base de l'insécurité au niveau local.<sup>28</sup>*

Les initiatives nationales sont jugées de politisées et parfois catalyseurs des conflits dans les communautés, non pas parce qu'elles sont de cette nature-là par essence, mais parce qu'elles sont souvent soit initiées ou menées par des acteurs politiques nationales originaires du milieu qui ont des mauvaises intentions ou idéologies par rapport à la cohabitation des populations locales.

Presque tous les répondants qui se sont prononcé en faveur des initiatives locales ont soutenu que ces dernières sont rapides par rapport aux initiatives nationales. D'après eux, les acteurs locaux agissent promptement pour faire face aux crimes et conflits, à la satisfaction des communautés, et particulièrement des victimes. Le retard décrié des initiatives nationales est souvent dû, en partie, au fait que les décisions au niveau national se prennent dans la capitale du pays, à des centaines de kilomètres des lieux qui ont été des théâtres des conflits ou des crimes, et cela couplé aux divers problèmes de gouvernance.

*Les initiatives locales arrivent au temps opportun par rapport à celles nationales qui arrivent souvent avec retard.<sup>29</sup>*

Quelques répondants ont estimé que les initiatives locales sont plus importantes parce qu'elles contribuent à la sécurité, face à l'absence ou l'inefficacité des forces de défense et de sécurité de l'État. Les initiatives locales en matière de sécurité, auxquelles les participants ont fait allusion, ont consisté en des activités d'auto-défense, parfois à travers des groupes armés.

*Les personnes et troupes armées envoyées par le gouvernement pour assurer la sécurité dans le territoire n'ont pas réussi, mais les initiatives locales ont réussi.<sup>30</sup>*

## Initiatives nationales

Une petite minorité de participants a soutenu l'idée selon laquelle les initiatives nationales sont plus importantes que les initiatives locales. Les répondants ici semblent justifier leur position en mettant en avant l'efficacité supposée ou réelle des initiatives nationales et leurs impacts dans la durée. Compte-tenu de l'ensemble des discussions engagées au cours des différents focus groups, telles que notées au paragraphe précédent, cette position ne repose que sur quelques cas exceptionnels où certaines initiatives nationales ont eu un impact positif sur terrain, notamment en matière de poursuites pénales des auteurs des crimes de viol ainsi qu'au sujet de quelques réformes législatives. Il s'agit donc d'une position qui est un peu idéaliste, car, pour la majorité des répondants, les initiatives nationales sont inefficaces et quasi inexistantes à plusieurs endroits dans la province.

*Ce sont les initiatives nationales qui sont censées avoir plus d'impact sur terrain car les initiatives locales sont souvent butées à l'obstacle du manque de volonté politique.<sup>31</sup>*

## Initiatives locales et initiatives nationales jugées complémentaires

Pour une autre minorité de participants, les initiatives locales et les initiatives nationales sont toutes importantes et sont ou devraient être complémentaires.

---

<sup>28</sup> Membre de la communauté, Jeune, Focus Group à Minova, le 12 octobre 2017.

<sup>29</sup> Membre de la communauté, Jeune, Focus Group à Bukavu, le 09 octobre 2017.

<sup>30</sup> Membres de la communauté, Hommes, Focus Group à Kaniola, le 22 octobre 2017.

<sup>31</sup> Informateurs clés, Focus Group à Bukavu, le 12 octobre 2017.

*Les initiatives locales se basent sur les besoins et les réalités communautaires, mais elles sont limitées. Il y a donc nécessité que les deux types se complètent.*<sup>32</sup>

Une des raisons qui expliquent le fait que les informateurs clés, ainsi que quelques membres de la communauté de Bukavu, soutiennent que ce sont les initiatives nationales qui sont les plus importantes c'est qu'eux sont plus dans les activités de plaidoyer au niveau du chef-lieu de la province et au niveau national, dans une certaine mesure, où ils se butent régulièrement au manque de volonté politique et à la mauvaise gouvernance qui constituent des obstacles majeurs. Ils semblent reconnaître l'importance des initiatives locales mais ils sont en même temps conscients de l'impact limité de ces initiatives en termes de durabilité en cas de manque d'appui institutionnel conséquent de la part de l'État. Par contre, les membres des communautés soutiennent les initiatives locales car ils en reçoivent des dividendes tangibles sur terrain. Ils soutiennent les initiatives locales également parce que celles de l'État sont quasi inexistantes, ou inefficaces là où elles existent, notamment à cause de la mauvaise gouvernance et du manque de volonté politique.

Par ailleurs, le fait que les initiatives locales soient largement appréciées par la majorité des répondants sous-entend que les initiatives de justice transitionnelle initiées localement ou en collaboration étroite avec les communautés locales sont susceptibles d'avoir le plus d'impact et garantir une pérennisation efficace à travers une appropriation locale. Par exemple, des initiatives allant dans le sens du travail de mémoire, tel que suggéré par certains informateurs clés, ainsi que des projets non officiels pour la recherche de la vérité<sup>33</sup>, peuvent avoir des résultats positifs et durables.

Il sied de noter que les opinions exprimées par les participants à la recherche confirment la sagesse conventionnelle dans la théorie, la pratique et l'élaboration des politiques de la justice transitionnelle qui suggère que la complémentarité devrait être la meilleure approche. Néanmoins, le fait que ce soit seulement une minorité des répondants qui ait soutenu la complémentarité des initiatives illustre le fait que les communautés du Sud-Kivu n'ont pas suffisamment confiance dans les institutions étatiques, notamment pour des raisons évoquées ci-dessus et dans les sections précédentes. En sus, les opinions exprimées confirment également les liens existants entre l'état de droit actuel dans le pays et le traitement du passé, et la pertinence à appuyer leur renforcement de manière simultanée.

## 5. Attentes des populations par rapport aux processus judiciaires

Pour recueillir les attentes des populations par rapport aux processus judiciaires, les participants aux focus groups ont répondu à la question suivante : *Aimeriez-vous que les poursuites pénales des présumés auteurs des crimes du passé dans la province ou le territoire puissent se faire ?* Presque tous les participants aux focus groups ont répondu par l'affirmative à cette question, tout en donnant des opinions diverses et variées relatives à leurs attentes.

---

<sup>32</sup> Informateurs clés, Focus Group à Uvira, le 25 octobre 2017.

<sup>33</sup> Une initiative non officielle peut être mise en place en tant qu'organe de substitution d'une initiative officielle ; elle peut être mise en place en tant que précurseur d'une initiative officielle ; tout comme elle peut être mise en place en tant qu'une initiative complémentaire à une initiative officielle. [Voir Louis Bickford, *Unofficial Truth Projects*, Human Rights Quarterly 29 (2007), pp. 1004-1005].

Concernant le timing approprié pour les poursuites pénales à l'encontre des présumés auteurs des crimes et violences de droits humains, les avis des répondants sont aussi variés. Pour certains, les poursuites pénales peuvent se faire à tout moment, pour d'autres, les poursuites pénales doivent se faire avant que les suspects ou présumés auteurs des crimes ne prennent fuite, mais pour la majorité des répondants, les véritables poursuites pénales ne peuvent avoir lieu qu'après l'alternance au pouvoir. Pour ces derniers, des poursuites pénales ne peuvent être effectives et efficaces qu'avec un nouveau pouvoir élu et supposé favorable à la lutte contre l'impunité.

*Il faut d'abord évaluer l'opportunité des poursuites car ils sont nombreux, des criminels qui sont au pouvoir.*<sup>34</sup>

Presque tous les participants à la recherche sont pour des poursuites pénales effectives à l'encontre des présumés auteurs des crimes et violations des droits humains. Pour eux, l'effectivité de ces poursuites pénales présuppose que l'appareil judiciaire du pays fasse correctement son travail dans un contexte où l'état de droit prévaut.<sup>35</sup> Cette effectivité des processus judiciaires passe aussi par des enquêtes sérieuses et minutieuses sur les crimes et violations des droits humains qui ont eu lieu.

*Faire les enquêtes en vue de connaître leurs degrés d'implication pour savoir ceux qui seront jugés et ceux qui peuvent être pardonnés selon les cas.*<sup>36</sup>

Le souhait de plusieurs répondants de voir les enquêtes être menées convenablement est motivé, entre autres, par le souci d'avoir une connaissance exacte des vrais auteurs de certains crimes qui ont été perpétrés dans la province. Faute d'enquêtes officielles, complètes et crédibles, les uns et les autres attribuent, à tort ou à raison, des massacres ou autres crimes soit aux agents de l'État, soit aux rebelles, soit à tel ou tel autre groupe ethnique, etc. Ainsi, l'achèvement et la publication des enquêtes officielles et crédibles peuvent contribuer à l'instauration d'une paix sociale au sein des communautés, en plus de satisfaire les exigences procédurales de la justice.

Un grand nombre des répondants a salué la tenue des procès en audiences foraines qui ont pu avoir lieu dans différentes communautés. Ces audiences foraines ont donné de l'espoir aux populations en une justice qui peut fonctionner, en dépit du fait que les mesures de réparation décidées par les juges en faveur des victimes n'aient quasiment jamais été mises en œuvre<sup>37</sup>. La satisfaction des populations réside plus dans le fait de voir les auteurs des crimes poursuivis et reconnus coupables en présence des victimes au sein de leurs communautés. C'est sur base de ces expériences que plusieurs répondants ont émis le vœu de voir les audiences foraines se poursuivre.

*Que les auteurs soient condamnés au lieu où ils avaient commis ces crimes et que le public, tout en assistant au procès, en tire des leçons pouvant impacter leurs comportements.*<sup>38</sup>

Les audiences foraines sont souhaitées par plusieurs répondants parce que, non seulement elles aident à rapprocher la justice des justiciables, au regard des obstacles et défis auxquels l'administration de la justice fait face en RDC<sup>39</sup>, mais aussi les condamnations de leurs bourreaux qui en résultent apportent un

<sup>34</sup> Membre de la communauté, Homme, Focus Group à Uvira, le 27 octobre 2017.

<sup>35</sup> Pour une analyse approfondie sur l'état des lieux du secteur de la justice en RDC, voir Gentil Kasongo Safari, *Justice Transitionnelle en République Démocratique du Congo : Avancées, Obstacles ... et Opportunités ?*, Impunity Watch, Great Lakes Dispatches, Numéro 5, mars 2017, pp. 30-32.

<sup>36</sup> Membre de la communauté, Homme, Focus Group à Kamanyola, le 24 octobre 2017.

<sup>37</sup> Voir Gentil Kasongo Safari, *Justice Transitionnelle en République Démocratique du Congo : Avancées, Obstacles...et Opportunités ?*, Impunity Watch, Great Lakes Dispatches, Numéro 5, mars 2017, p.42.

<sup>38</sup> Membre de la communauté, Femme, Focus Group à Uvira, le 26 octobre 2017.

<sup>39</sup> Gentil Kasongo Safari, op cit., pp. 30-32.

soulagement moral et psychologique aux victimes ou leurs familles et proches. Pour certains d'entre eux, ce soulagement est en soi une forme de réparation.

L'effectivité des processus judiciaires passe également par des sanctions sévères et exemplaires à l'encontre des coupables des crimes, selon un grand nombre de participants aux focus groups. Il y a donc parmi les participants à la recherche des adeptes d'une justice strictement rétributive. Certains d'entre eux soutiennent même l'application de la loi du talion, 'œil pour œil, dent pour dent'. Pour eux, les criminels doivent payer cher leurs actions, et la peine de mort doit être systématiquement appliquée à l'encontre de tous ceux qui tuent.

Il convient de noter que quelques inquiétudes ont été soulevées par rapport à l'administration de la justice avec des souhaits que certaines réformes ou innovations puissent être entreprises afin de permettre à la justice d'être au service des victimes de manière convenable. Dans cette perspective, quelques informateurs clés d'Uvira ont suggéré la révision de quelques aspects de la procédure judiciaire, en l'occurrence, la pratique de la liberté provisoire et l'administration de la preuve en matière de viol.

*Il faut garder les présumés auteurs aux arrêts, pour les mettre hors d'état de nuire, et encadrer strictement la liberté provisoire, surtout lorsqu'il s'agit de présumés auteurs de viol.<sup>40</sup>*

De manière générale, les participants à la recherche pensent que la responsabilité première de procéder à des poursuites pénales pour faire face aux crimes du passé incombe au système judiciaire national. L'État a été fréquemment cité comme responsable de poursuivre les présumés auteurs des crimes et de les condamner. Néanmoins, quelques répondants ont émis des réserves par rapport à la fiabilité et l'efficacité du système judiciaire congolais et ont plutôt proposé le recours à la Cour Pénale Internationale, pour les uns, et la création d'un tribunal spécial pour la RDC, pour les autres. Il convient de noter également qu'il y a certains répondants, une infime minorité tout de même, qui pensent qu'il faudrait éviter des poursuites pénales pour ne pas compromettre des gages de réconciliation et de paix, obtenus le plus souvent à travers des processus de justice traditionnelle ou de modes alternatifs de règlement des conflits, et, pour quelques cas, à travers des mesures d'amnistie qui ont déjà eu lieu dans le pays.

## 6. Attentes des populations par rapport à la recherche de la vérité

La plupart de participants ont reconnu qu'il y a la nécessité de rechercher la vérité sur les crimes du passé. Dans cette perspective, la création d'une commission de vérité a été mentionnée par quelques répondants, issus de certaines organisations de la société civile, comme étant une nécessité. Visiblement, un bon nombre des participants à la recherche, surtout ceux qui sont informés sur les processus de justice transitionnelle dans le pays et qui se sont prononcé sur ce sujet, sont conscients de l'échec de la CVR qui avait fonctionné durant la période de transition de 2003 à 2006. En même temps, ils sont conscients de l'importance du travail qu'est censée faire une CVR qui fonctionne convenablement. D'où, leur vif souhait qu'une nouvelle CVR soit créée sur des bonnes bases.

---

<sup>40</sup> Informateurs clés, Focus Group à Uvira, le 25 octobre 2017.



*À travers nos différentes institutions citoyennes, nous pensons, à titre illustratif, à l'instauration de la CVR, non pas comme celle d'auparavant, qui soit indépendante et dirigée par des animateurs indépendants pouvant travailler avec certaines organisations locales.<sup>41</sup>*

Un très grand nombre de participants aux focus groups s'est prononcé en faveur de la recherche de la vérité sur les crimes du passé à travers des enquêtes. Certains se sont prononcés sur la manière dont ces enquêtes devraient être menées, non seulement pour que l'histoire des crimes soit connue mais aussi pour que des mesures appropriées soient prises consécutivement à la découverte de la vérité.

*Cette recherche est indispensable car nous avons besoin de connaître la vérité. Que l'État fasse appel aux techniciens à la base (dans les communautés) pour que ces derniers participent à la recherche de la vérité. Que ces enquêteurs soient neutres et que le gouvernement les protège pour ne pas être victimes comme ceux des Nations Unies au Kasai.<sup>42</sup>*

À entendre la plupart de participants, la responsabilité d'établir la vérité sur les crimes du passé incombe premièrement à l'État, mais avec une forte implication des communautés locales. Il semble donc que, pour eux, le caractère officiel de la recherche de la vérité doit revêtir une importance capitale. Quoique leur confiance en l'État soit faible à présent, ils semblent être conscients des multiples avantages qu'apporterait un tel processus à l'initiative de l'État, surtout par rapport au besoin de reconnaissance officielle des victimes, des survivants et leurs familles. Ceci renforce l'idée qu'une nouvelle CVR, efficace, jouerait convenablement ce rôle.

Un certain nombre de répondants a souligné le fait que la recherche de la vérité peut aider dans l'identification des vrais auteurs des crimes et des violations graves des droits humains. La réalité sur terrain au Sud-Kivu, comme c'est le cas dans d'autres parties du pays, c'est que plusieurs crimes graves ont été commis pendant les différentes guerres, mais les populations victimes n'en connaissent pas les vrais auteurs. Selon les épisodes de guerres, l'on peut dire généralement que, tantôt ce sont les militaires rwandais, tantôt ce sont les rebelles, tantôt ce sont les miliciens *mai mai*, tantôt ce sont les FARDC<sup>43</sup> (ou les FAZ<sup>44</sup>, à l'époque du Zaïre, jusqu'en mai 1997), etc., sans qu'il soit possible de préciser des individus au sein de ces différents groupes. Ainsi, la recherche de la vérité sur tous ces crimes aiderait à apporter de la lumière sur ce passé sombre et mettre fin aux spéculations qui font parfois que des innocents soient perçus comme des coupables de certains crimes.

*Quand on connaît la vérité on sait prendre ses décisions, soit pardonner, soit aller devant les juges. On sait qui sont les auteurs, qui sont les commanditaires et quelles sont les dispositions qu'il faut prendre.<sup>45</sup>*

## 7. Attentes des populations par rapport à la mémoire des victimes

Au regard des propos des participants par rapport à ce qu'il faut faire pour ne pas oublier les victimes des crimes, les attentes des répondants sont diverses, divergentes et parfois contradictoires. Par exemple, certains soutiennent l'idée de la construction des monuments et des mausolées, ainsi que l'instauration des

---

<sup>41</sup> Membres de la communauté, Femmes, Focus Group à Uvira, le 23 octobre 2017.

<sup>42</sup> Membres de la communauté, Femmes, Focus Group à Uvira, le 23 octobre 2017.

<sup>43</sup> Forces Armées de la République Démocratique du Congo.

<sup>44</sup> Forces Armées Zaïroises.

<sup>45</sup> Membres de la communauté, Femmes, Focus Group à Bukavu, le 11 octobre 2017.

journées commémoratives, en mémoire des victimes, pendant que d'autres estiment que des tels monuments, mausolées ou journées commémoratives ne pourraient que raviver la douleur des victimes et leurs familles et inciter même à la haine. Néanmoins, plusieurs participants ont proposé l'érection des monuments en leur mémoire.

*Pour ne pas les oublier, il serait mieux de construire des monuments pour eux.<sup>46</sup>*

Par ailleurs, la majorité des répondants a émis le souhait de voir des journées commémoratives instaurées pour ne pas oublier les victimes, avec quelques objections. Cependant, cette question a suscité des vifs débats parmi les participants, dans presque tous les focus groups organisés. Plusieurs autres participants n'étaient pas d'accord avec l'idée d'érection des monuments.

*Se rappeler ce n'est pas du tout avantageux, car plus l'on voit le monument, plus cela blesse les victimes. Les monuments peuvent susciter ou faire renaître les conflits.<sup>47</sup>*

Pour ces derniers, ces initiatives peuvent être contre-productives, car ce serait comme remuer le couteau dans les plaies des victimes. Comme alternatives, certains répondants proposent de pardonner et d'oublier le passé pendant que d'autres suggèrent une assistance tant matérielle que morale aux victimes. À l'instar de la question des monuments, cette question a également suscité des vifs débats entre les participants aux focus groups, avec des avis divergents et contradictoires. Pendant les discussions, certains participants ont fait savoir que certaines journées commémoratives pour certaines victimes s'observent, mais que ce n'est pas suffisant au regard de nombreux crimes dont certains ont tendance à être qualifiés de crimes oubliés.

Parmi ceux qui soutiennent l'idée des monuments il y en a qui reconnaissent que cette façon de commémorer les morts ou les victimes comporte un risque de raviver les conflits, compte tenu du contexte local. D'où, ils recommandent que les messages véhiculés par les monuments ou au cours des journées commémoratives soient plutôt des messages positifs pour l'avenir.

En outre, quelques répondants durant les discussions en groupes ont proposé l'intégration de l'histoire des crimes vécus dans le curriculum scolaire national, comme une façon de ne pas oublier les victimes. Cette idée a semblé bénéficier de l'acquiescement de la majorité des participants à la recherche. Un certain nombre de participants a suggéré l'écriture et la production des livres d'histoire sur les crimes du passé, dans la perspective d'explorer l'usage du curriculum scolaire à titre mémoriel. Toujours dans l'optique éducative, certains participants ont suggéré la production des films documentaires sur les crimes commis et sur les victimes.

*Je préfère que ces événements, à titre de mémoire, soient intégrés dans le cours d'histoire à enseigner aux élèves.<sup>48</sup>*

## 8. Attentes des populations par rapport aux mesures de réparation

Plusieurs participants aux focus groups ont insisté sur la nécessité et l'urgence qu'il soit mis en œuvre des mesures de réparation en faveur des victimes directes et indirectes des crimes et violations des droits

---

<sup>46</sup> Membres de la communauté, Jeunes, Focus Group à Minova, le 12 octobre 2017.

<sup>47</sup> Membres de la communauté, Jeunes, Focus Group à Minova, le 12 octobre 2017.

<sup>48</sup> Membre de la communauté, Jeune, Focus Group à Uvira, le 25 octobre 2017.

humains dans la province du Sud-Kivu. Comme cela est largement connu, quelques victimes ont déjà bénéficié de décisions judiciaires leur octroyant des dommages et intérêts à titre de réparation, mais la quasi-totalité de ces décisions souffrent d'un manque d'application criant. Pour les répondants, l'effectivité des mesures de réparation, au-delà des décisions judiciaires, implique un travail consistant à répertorier les victimes des crimes du passé et adapter les mesures aux besoins réels des concernés. La grande majorité de participants a souligné la responsabilité principale de l'État dans l'élaboration et la mise en œuvre des mesures de réparation en faveur des victimes tant directes qu'indirectes des crimes du passé.

*Il ne faudrait pas confondre l'assistance qui est apportée aux victimes avec la réparation.*<sup>49</sup>

L'appui financier a été largement évoqué comme forme de réparation dont les victimes et leurs familles ont besoin. Les populations rurales, et même urbaines, au Sud-Kivu vivent majoritairement en deçà du seuil de pauvreté et vivent au taux du jour, comme cela est dit couramment dans le pays. C'est-à-dire qu'elles doivent travailler, dans les champs pour la plupart, et aux marchés, et/ou se débrouiller autrement chaque jour pour survivre. Dans un tel contexte économique, lorsqu'il y a guerre ou des troubles, les populations victimes deviennent démunies davantage et leur précarité s'accroît. Pendant assez longtemps, après avoir subi les affres de la guerre, les survivants sont incapables de travailler ou se débrouiller au quotidien, comme d'habitude, soit parce que leur condition physique ou psycho-émotionnelle ne le permet pas, soit parce que l'insécurité persiste dans leurs milieux, soit encore parce que ce sont des enfants orphelins de guerre et non accompagnés. Si les victimes arrivent à manger très difficilement, l'on peut s'imaginer le reste comme le logement, les vêtements ou la scolarisation des enfants. Généralement, c'est la misère et la galère qui s'installent. C'est pour cette raison qu'une assistance financière aux victimes est sentie et perçue comme une forme de réparation très attendue.

Les résultats de la recherche montrent que la demande publique de pardon comme forme de réparation aux victimes a été essentiellement mentionnée par les participants d'Uvira. Peut-être cette particularité est-elle liée aux mentalités locales : *Partant de la mentalité des gens d'Uvira, si les criminels se présentent devant le public avec comme objectif de présenter des excuses publiques ou des aveux publics, on estime que la population peut les pardonner.*<sup>50</sup>

Un certain nombre des répondants considère que la construction d'infrastructures telles que les hôpitaux, les écoles, les marchés, etc., en faveur des victimes est non seulement une forme de mesure de réparation (collective) mais ces infrastructures peuvent aussi servir comme monuments ou sites mémoriels pour les victimes et leurs communautés. C'est une idée qui a également été avancée par certains répondants qui préfèrent ce type de mémoriaux à l'érection des monuments classiques, car, pour eux, ces derniers comporteraient un risque de traumatisation perpétuelle pour les victimes directes et d'incitation à la haine ou aux conflits entre les communautés.

*Que la réparation soit communautaire, par exemple construire une école à titre symbolique, car l'on ne peut pas donner une chose pouvant remplacer la vie humaine. Même si les familles sont identifiées, il y a risque qu'il y ait des doublons. Quelque chose de symbolique à construire pour les victimes serait significative.*<sup>51</sup>

Il convient de noter, enfin, qu'il y a certains répondants qui semblent avoir déjà perdu tout espoir, car, pour eux, les dommages causés sont irréparables. C'est par exemple le cas d'un jeune de Minova qui

---

<sup>49</sup> Informateur clé, Focus Group à Bukavu, le 12 octobre 2017.

<sup>50</sup> Membres de la communauté, Hommes, Focus Group à Uvira, le 24 octobre 2017.

<sup>51</sup> Membres de la communauté, Hommes, Focus Group à Minova, le 10 octobre 2017.

déclaré qu'il n'y a pas de réparation possible car la plaie reste incurable. Au vu de la sensibilité des crimes la réparation peut ou ne pas venir, car il n'y a pas de contre-valeur pour la vie humaine.<sup>52</sup>

De toutes les façons, les réparations sont considérées comme le mécanisme de JT le plus centré sur les victimes. Ainsi, tout processus de JT au Sud-Kivu, et en RDC en général, qui se veut centré sur les victimes devra mettre un accent particulier sur l'élaboration et la mise en œuvre effective des mesures de réparation en faveur des victimes des crimes et violations graves des droits humains.

## 9. Attentes des populations par rapport aux garanties de non-répétition

Au-delà des attentes prévisibles, en termes de garanties de non répétition, certaines attentes exprimées par les répondants semblent être intimement liées au contexte politique et socio-économique qui prévaut actuellement dans la province, et dans le pays en général. Parmi les attentes prévisibles il y a principalement les réformes des secteurs de la sécurité et la justice ; la lutte contre l'impunité à travers les poursuites pénales ; l'instauration d'un État de droit; et l'éradication des groupes armés. Parmi les attentes qui sont plus liées au contexte prévalant actuellement il y a principalement l'alternance au pouvoir et la résolution du problème des réfugiés.

Pour garantir la non-répétition des crimes et violations graves des droits humains, plusieurs répondants ont fait allusion, explicitement ou implicitement, à la réforme du secteur de la sécurité. Dans ce sens, un certain nombre des répondants a fait allusion à la nécessité de l'assainissement aux seins de l'armée et de la police (vetting) dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité pour garantir la non-répétition des crimes et violations graves des droits humains. Ceci est une indication, comme cela a déjà été signalé dans plusieurs autres rapports<sup>53</sup>, que les répondants attribuent la commission des crimes graves à la défaillance des forces de défense et de sécurité, mais aussi aux éléments des forces de défense et de sécurité eux-mêmes comme auteurs des crimes et violations.

*Que l'État cesse de promouvoir des criminels. Que l'État ne soit pas biface, qu'il cesse de protéger les personnes présumées auteurs des crimes.*<sup>54</sup>

La réforme du secteur de la justice a également été évoquée, de manière implicite, par quelques répondants comme étant une garantie de non-répétition des crimes. La majorité des participants aux focus groups s'est montrée très déçue du système judiciaire dans le pays, tout en reconnaissant le rôle majeur qu'est censée jouer la justice dans la lutte contre l'impunité, avec comme conséquence positive une réduction sensible des cas des crimes et violations graves des droits humains. D'où, leur appel pressant à la réforme du secteur de la justice.

*Que les autorités cessent de s'immiscer dans les affaires judiciaires. Il faut qu'il y ait indépendance du pouvoir judiciaire.*<sup>55</sup>

---

<sup>52</sup> Membre de la communauté, Jeune, Focus Group à Minova, le 12 octobre 2017.

<sup>53</sup> Voir Eastern Congo Initiative et al., *Prendre position sur la réforme de la sécurité*, 2012 ; Evert Kets, Hugo de Vries, *Limits to Supporting Security Sector Interventions in the DRC*, Institute for Security Studies, Paper 257, July 2014 ; European Network for Central Africa, *EU Support to Security Sector Reform in the DRC: Towards an improved governance of Congolese security forces?*, Position Paper, February, 2016; Congo Research Group, *'Who are the Killers of Beni?'*, March 2016.

<sup>54</sup> Membre de la communauté, Homme, Focus Group à Uvira, le 24 octobre 2017.

<sup>55</sup> Membres de la communauté, Femmes, Focus Group à Uvira, le 23 octobre 2017.

Plusieurs participants aux focus groups ont évoqué, implicitement et explicitement, l'instauration d'un État de droit dans le pays pour assurer la non-répétition des crimes et violations graves des droits humains. Parallèlement à l'instauration d'un État de droit, plusieurs participants ont également insisté sur la bonne gouvernance dans le pays comme garantie de non-répétition des crimes et violations graves des droits humains.

*Que l'État fasse son travail comme il faut. C'est à cette condition que les victimes et toute la population auront la garantie de non-répétition.<sup>56</sup>*

Dans le but de lutter efficacement contre la formation et le développement des groupes armés, plusieurs répondants ont recommandé la création d'emplois pour les jeunes afin de leur offrir des meilleures perspectives pour l'avenir. D'après plusieurs d'entre les répondants, la création d'emplois constitue une alternative viable pour les jeunes face à la tentation de se faire enrôler dans des groupes armés. La question de création d'emplois est étroitement liée à la bonne gouvernance dans le pays. Ce qui fait appel encore à la grande responsabilité du gouvernement, national comme provincial, de garantir la non-répétition des crimes et violations graves des droits humains, notamment à travers les prestations des institutions et leurs animateurs.

*Création d'emplois pour occuper les jeunes afin qu'ils ne soient pas tentés d'entrer dans les groupes armés.<sup>57</sup>*

Les répondants qui ont fait allusion à l'alternance au pouvoir dans le pays comme garantie de non-répétition des crimes et violations graves des droits humains, l'ont fait, pour la plupart, avec une expression de colère et de lassitude avec le pouvoir en place au pays. Pour une large portion de la population du Sud-Kivu, comme de l'ensemble du pays, le pouvoir en place est à la base de beaucoup de crimes qui se sont commis, soit directement ou soit indirectement à cause de son inaction ou son incapacité à mettre fin aux attaques contre les populations civiles. En plus, il s'avère que le pouvoir en place est à la base de beaucoup de cas de violations des droits humains durant cette période pré-électorale. D'où, pour les répondants, la garantie de non-répétition de ces crimes et violations passe par le changement des animateurs politiques actuels des institutions.

*Il nous faut un bon président qui refuse les désordres dans le pays et qui empêche la traversée facile de nos frontières par les étrangers. Un bon gouvernement peut mettre fin à tout ça.<sup>58</sup>*

Au Sud-Kivu, comme à l'Est de la RDC en général, ainsi que dans la région des Grands Lacs plus largement, la question des réfugiés est très épineuse et ceux-ci ont été au centre des plusieurs conflits violents depuis plusieurs décennies, à la fois comme victimes et comme bourreaux. Ainsi, certains répondants estiment que la garantie de non-répétition des crimes passe également par la résolution du problème des réfugiés.

*Que le gouvernement fournisse assez d'efforts pour que les personnes déplacées et réfugiées rentrent chez elles.<sup>59</sup>*

---

<sup>56</sup> Membre de la communauté, Jeune, Focus Group à Bukavu, le 09 octobre 2017.

<sup>57</sup> Membre de la communauté, Homme, Focus Group à Bukavu, le 14 octobre 2017.

<sup>58</sup> Membre de la communauté, Femme, Focus Group à Kaniola, le 21 octobre 2017.

<sup>59</sup> Membre de la communauté, Femme, Focus Group à Uvira, le 23 octobre 2017.

## 10. Notes concluantes et recommandations

Il apparaît qu'au Sud-Kivu les initiatives visant à faire face aux crimes et violations graves des droits humains ont été prédominés par des activités de documentation des crimes, surtout par les acteurs de la société civile, des activités d'assistance aux victimes, et des modes alternatifs de règlement pacifique des conflits calqués sur les pratiques traditionnelles de justice et de résolution des conflits. La plupart de ces initiatives semblent avoir été mises en œuvre dans le cadre des projets exécutés par les organisations locales de la société civile, avec des fonds reçus des bailleurs externes. Ce qui fait que les initiatives locales, au sens conventionnel des termes en ce qu'elles émanent des communautés et mises en œuvre grâce à leurs propres moyens, ont été en réalité peu nombreuses mais elles ont quand même eu lieu avec quelques impacts tangibles au sein des communautés.

Concernant la recherche de la vérité sur les crimes du passé dans la province du Sud-Kivu, et en RDC en général, d'aucuns pensent, y compris certains informateurs clés ayant participé aux focus groups, que ce travail a déjà été fait en grande partie par l'équipe Mapping des Nations Unies. Mais est-il que des nombreux crimes et violations massives ont continué à être perpétrés depuis 2004, car le rapport Mapping de l'ONU, publié en 2010, porte sur les crimes et violations graves commis entre 1993 et 2003. Peut-être qu'un autre travail similaire de Mapping, pour compléter le rapport existant, serait une alternative au travail de recherche de la vérité que devrait faire une nouvelle CVR. Quitte à faire en sorte, par après, qu'une suite adéquate soit donnée aux rapports d'enquêtes, en termes de poursuites pénales et de mesures de réparation aux victimes, notamment. Cependant, une telle alternative à une nouvelle CVR priverait les victimes directes et indirectes des crimes du passé d'une tribune nationale où elles pourraient obtenir une reconnaissance publique de leur situation victimaire. Ceci reste donc un débat ouvert entre des universitaires et des praticiens de la justice transitionnelle sur la RDC.

De manière globale, les résultats montrent que les répondants trouvent plus de satisfaction ou des dividendes de paix et de soulagement dans les initiatives locales et semblent les préférer aux initiatives nationales, pour des raisons évidentes, notamment le fait que les activités initiées localement prennent suffisamment en compte les besoins des bénéficiaires et s'adaptent mieux aux réalités locales. Cette préférence sous-entend que les initiatives de justice transitionnelle initiées localement ou en collaboration étroite avec les communautés locales sont susceptibles d'avoir le plus d'impact et garantir une pérennisation efficace à travers une appropriation locale. Néanmoins, les informateurs clés interrogés reconnaissent les limites des initiatives locales ainsi que le potentiel important des initiatives nationales en termes d'impacts efficaces et durables, quoiqu'il y en ait eu très peu ou pas du tout dans certains domaines. Par ailleurs, la complémentarité entre les initiatives locales et nationales a été évoquée par un certain nombre de participants à la recherche, confirmant ainsi la sagesse conventionnelle dans la théorie, la pratique et l'élaboration des politiques de la justice transitionnelle qui suggère que la complémentarité devrait être la meilleure approche.

Parmi les initiatives communautaires jugées de recommandables, il a paru curieux qu'un grand nombre de participants puisse mentionner l'auto-défense, en dépit du fait qu'elle ait été largement citée comme l'une des pratiques auxquelles les communautés ont eu à recourir pour faire face aux violences durant les conflits armés. En effet, le fait que l'auto-défense, qui signifie souvent la création d'un groupe armé pour combattre les 'forces ennemies' qui attaquent leur village ou leur communauté, soit recommandée par plusieurs participants indique une faible confiance de la population dans les institutions et organes de l'État, en l'occurrence l'armée et la police qui ont pour mission de protéger les citoyens.

Il ressort des résultats également que les diverses attentes des populations locales vont plus ou moins dans le sens des mécanismes et processus classiques de JT, que sont les poursuites pénales, l'établissement de la vérité, la mémorialisation, les réparations et les garanties de non-répétition. Les répondants, en majorité, attendent que ces mécanismes soient initiés par le gouvernement national, mais avec une prise en compte significative des spécificités et besoins locaux, particulièrement concernant l'élaboration et la mise en œuvre des mesures de réparation au profit des victimes. De manière particulière, un certain nombre des répondants considère que la construction d'infrastructures telles que les hôpitaux, les écoles, les marchés, etc., en faveur des victimes est non seulement une forme de réparation collective mais ces infrastructures peuvent aussi servir comme monuments ou sites mémoriels pour les victimes et leurs communautés. En effet, pour certains participants à la recherche, ce type de mémoriaux est préférable à l'érection des monuments classiques qui comporteraient un risque de traumatisation continue pour les victimes directes et d'incitation à la haine ou aux conflits entre les communautés.

Bien qu'actuellement les conditions soient généralement défavorables à la mise en œuvre effective des mécanismes et processus de JT au Sud-Kivu, comme en RDC en général, à part quelques poursuites pénales et jugements symboliques qui ont déjà eu lieu, il s'avère nécessaire et crucial de préparer les communautés à participer activement dans les différents mécanismes et processus de JT au niveau communautaire, ainsi qu'au niveau national lorsque le moment et les conditions seront favorables.

## Recommandations

### À l'endroit des organisations de la société civile :

1. Soutenir et initier **des activités informelles dans le cadre du travail de mémoire et les projets non officiels pour la recherche de la vérité**, en capitalisant sur les initiatives qui ont été utiles et efficaces ou qui sont prometteuses.
2. Promouvoir des **initiatives communautaires qui mettent en valeur les processus de justice informelle** au profit des victimes qui ont un accès limité à la justice formelle.
3. Promouvoir et initier **des processus informels** qui offriraient diverses options de réparation aux victimes.
4. Planifier et mettre en œuvre **des programmes communautaires visant à améliorer les pratiques sur la paix, la sécurité et la bonne gouvernance**, susceptibles de produire des dividendes tangibles de sécurité pour les populations ciblées.
5. Poursuivre le travail de plaidoyer pour la création **d'une nouvelle CVR**, la création des **chambres mixtes au sein des juridictions pénales** congolaises, la création d'un **fonds national d'indemnisation des victimes** et pour **les réformes structurelles des institutions** de la RDC.

### À l'endroit de la communauté internationale :

1. Appuyer financièrement et techniquement des **programmes de sensibilisation sur la justice transitionnelle et sur les droits des victimes** à la vérité, la justice, les réparations et les garanties de non-répétition.

2. Continuer à insister auprès des autorités nationales sur la nécessité d'établir des mécanismes de JT au niveau national comme une CVR et des mécanismes judiciaires, et **soutenir des initiatives communautaires qui sont complémentaires à des tels processus nationaux.**
3. Financer des projets visant à **renforcer la capacité des OSC nationales à accompagner les victimes à participer dans les processus de JT au niveau national**, y compris leur capacité à accompagner les victimes de manière sensible au genre.

\*\*\*\*\*



# IMPUNITY WATCH

Impunity Watch (IW) est une ONG internationale à but non lucratif cherchant à aider le traitement du passé dans des pays sortant d'un conflit violent. IW promeut une approche intégrée et participative de la justice transitionnelle et produit des conseils stratégiques fondés sur différentes recherches. Par ailleurs IW a pour mission d'aider les communautés affectées et les organisations locales à avoir une voix plus forte dans l'élaboration des politiques de la justice transitionnelle.

## PAX & IMPUNITY WATCH DEALING WITH THE PAST PROGRAMME 2016-2020

Le programme, *Dealing with the Past Programme 2016-2020*, est mis en œuvre par Impunity Watch et PAX dans plusieurs pays post-conflits, dont la RDC. Il vise à promouvoir des mécanismes et des initiatives pour la justice transitionnelle fondés sur les besoins des communautés afin d'encourager des processus constructifs du traitement du passé. Le programme est financé par le Ministère des Affaires Etrangères des Pays-Bas.

## CONTACTEZ-NOUS

Impunity Watch (Burundi)  
Rue du Coton n°6, Gatoke  
Bujumbura  
Burundi

Tél: +257.22.275.923 /

+257.22.275.924

E-mail: [iw-burundi@impunitywatch.org](mailto:iw-burundi@impunitywatch.org)

Impunity Watch (siège)

Joseph Haydnlaan 2a

3533 AE Utrecht

The Netherlands

Tél: +31.302.720.313

E-mail: [info@impunitywatch.org](mailto:info@impunitywatch.org)

[www.impunitywatch.org](http://www.impunitywatch.org)



Ministère néerlandais des Affaires  
étrangères

